

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20251009-D4DU091025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 9 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 2 octobre 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 22 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERREN Claudine – PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon **Adjoints**

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle – MARTIN Nuccia (arrivée au 2^{ème} point à l'ordre du jour) - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques – SAENEN Romuald (arrivé au 2^{ème} point à l'ordre du jour) - BLANCHARD Perrine – **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur SENEZ Jean-Pierre
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLON Béatrice
Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur CARRE Odilon

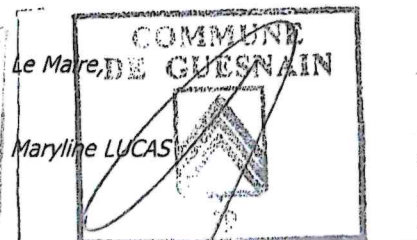
**DECISION DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE
PREEMPTION URBAIN**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain selon le tableau joint en annexe.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 9 octobre 2025 ci-dessus mentionné,

Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que le présent acte réceptionné
par le Sous-Préfet de DOUAI
le 17/10/25..., publié et notifié
le 17/10/25... est exécutoire
le Maire,



Le Secrétaire de séance,

Odilon CARRE.

DECISIONS EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN 2025

Annexe

N°	PROPRIETAIRE	Adresse	Situation du bien	Désignation	Mandataire	Décision
----	--------------	---------	-------------------	-------------	------------	----------



Fait à Guesnain, le 2 octobre 2025

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 059-215902768-20251009-D4DU091025-DE

